



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 27 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigny-et-Velloreille se sont réunis à 20h à la salle Fourouze, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 21 octobre 2020, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÈTRE-LANGONET, Marie-Noëlle CHARLES, Cyrielle GROVEL.

MM : Christian NOLY, Christian TISSOT, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE.

Mme Lydie FIARDA a donné pouvoir à Nicole MILESI.

M Thomas COLIN absent excusé.

Madame Isabelle CÈTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. MISE EN PLACE DU CONSEIL DES JEUNES

Élection du Maire et de l'Adjoint

Cynthia TOUDOUZE procède à l'élection du Maire et de l'Adjoint.

Sont élus **Maire : Louison GUILLAUME**

Adjoint : Markus LANGONET

Minute de silence en hommage à Samuel PATY

II. BOIS

PRÉSENTATION DE LA CARTE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2020-2021

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement proposé. Pour : 14

ASSIETTES DES COUPES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

A. **Approuve l'assiette des coupes exercice 2020** dans les parcelles de la forêt communale N° 44-37-39-40

B. **Décide :**

1. **De vendre sur pied**, et par les soins de l'ONF :
 - a) **En bloc** les produits de la parcelle 44
 - b) **En futaie affouagère** les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 37-39-40-44 selon les critères détaillés au §C1.
2. **De partager non façonné aux affouagistes** le bois de chauffage des parcelles N° 44-37-39-40 aux conditions détaillées au §D,

et en demande pour cela la délivrance.

C. Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :

1. Pour les modes de vente §B1.b et §B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

Essence	Diam à 130 cm	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
CHÊNE	35	30	
HÊTRE	35	30	
CHARME	35	25	

2. Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

Délai d'abattage des futaies : 31/12 n si vente le 1^{er} semestre n, 15/03 n+1 si vente le 2^{ème} semestre n.

Clause fourche : pas de clause fourche.

D. Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

1. L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pieds ou non façonné, dans la forêt communale, sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms suivent :

1^{er} garant : Christian NOLY

2^{ème} garant : Christian TISSOT

3^{ème} garant : Serge GORRIS

2. Situation des coupes et nature des produits concernés :

NATURE	AMÉLIORATION	RÉGÉNÉRATION	ÉCLAIRCIE
PARCELLES	37- 39-40	44	
PRODUITS A EXPLOITER	* Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Houppiers * Petites futaies marquées en abandon	* Seules les tiges griffées ou marquées en abandon

3. Délais d'exploitation :

PARCELLES	37-39-40	44	44
Produits concernés	PF + H	H	T + PF
Début de la coupe			
Fin d'abattage et façonnage	15/04/2022		15/04/2021
Fin de vidange	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leurs droits pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

VALIDATION DE LA LISTE DES AFFOUAGISTES 2020-2021

Madame le Maire demande au Conseil municipal de valider la liste définitive des affouagistes pour la saison 2020-2021.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de valider la liste définitive des affouagistes et d'arrêter cette liste à 19 feux.

DÉSIGNATION DES GARANTS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, nomme les garants pris dans le Conseil municipal.

Il s'agit de :

- Monsieur Christian NOLY
- Monsieur Christian TISSOT
- Monsieur Serge GORRIS.

III. GYMNASSE

RÈGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire informe qu'un projet de règlement a été établi.

Ce règlement intérieur s'appliquera à l'ensemble des personnes fréquentant les différents espaces du gymnase et de ses annexes : couloir, vestiaires, sanitaires...

Ce complexe étant la propriété de la commune, son utilisation sera subordonnée à l'acceptation par les utilisateurs du règlement intérieur.

Il convient d'y apporter les modifications souhaitées.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, valide le règlement tel qu'il a été modifié.

SYSTEME DE CONTROLE D'ACCÈS

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de sécuriser l'accès au gymnase des demandes de devis sont en cours pour accès par badges ou autres.

MISE EN SERVICE

La mise en service du gymnase pourra avoir lieu après la visite de sécurité.

IV. SUBVENTION TEMPETE ALEX

Par solidarité aux sinistres des Vallées des Alpes-Maritimes dévastées par les crues causées par la tempête Alex, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire et après délibération, à l'unanimité, décide de verser un don de 500€.

L'association des maires des Alpes-Maritimes se charge de collecter et de redistribuer les dons des communes.

V. MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE ZI 38

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de l'ACCA qui ne souhaite plus exploiter la parcelle ZI n° 38.

Madame le Maire propose cette parcelle à un agriculteur qui exploite à proximité de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la mise à disposition gracieuse à M Régis RIVET.

M Régis RIVET n'a pas pris part au vote.

Pour : 13

VI. INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux rue des Bâties (RD 364A)**

Le projet sera présenté prochainement lors d'une réunion de la commission travaux.

- **Déviations route de Oiselay**

Suite aux travaux de réalisation de la couche de roulement, rue des Romains (RD 5) sur la commune de Oiselay, une déviation a été mise en place du 26 au 30 octobre par la commune de Fretigney.

- **Arrêté Préfectoral Covid-19**

Au vu de l'aggravation rapide de la situation sanitaire dans notre département, Madame la Préfète appelle à la mobilisation générale des maires pour lutter contre la propagation du virus et demande de mettre en place une cellule Covid-19 au sein des communes.

Ces référents Covid-19 pourront être des relais importants de la mise en œuvre des mesures de prévention de la circulation du virus.

Cette cellule est composée de :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| - Maire : | Nicole MILESI |
| - Conseillère municipale : | Cyrielle GROVEL |
| - France Service : | Julien RIVET |
| - Directeur d'école : | Laurent ROBERT |
| - Pompiers : | |
| Capitaine | Frédéric RIBARD |
| Infirmière au corps départemental | Éva GORRIS |

- **Validation France Services**

Suite à l'audit par AFNOR de notre Maison des Services au Public, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a constaté qu'elle remplit tous les critères qualitatifs requis pour être labellisée « France Services » au 1^{er} septembre 2020.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h30.